



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 7 décembre 2022

sous la Présidence de Madame Jacqueline REIGNER, Présidente

Résolution

Demande à la Municipalité d'attribuer, dès la saison 2023, les emplacements pour l'installation de buvettes saisonnières sur le territoire pulliëran au moyen d'appels d'offres. Ces derniers doivent prévoir des critères transparents, objectifs et sans discrimination. La redevance à percevoir des exploitants doit être alignée avec les prix usuellement pratiqués par les communes de l'arc lémanique pour des emplacements comparables (taille, situation, fréquentation).

Le Conseil communal de Pully,

vu la résolution citée en titre présentée par M. David Contini du groupe Les Vert·e·s,

décide

1. de soutenir cette résolution à une large majorité.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

Jacqueline REIGNER



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 7 décembre 2022